



Contrat d'Engagement  
PRODUCTEUR - AMAPIEN

**Veau & Bœuf**  
**2nd semestre 2018**

Le Producteur :

**Michel DUFRAISSE**  
Sainte-Marie  
63120 Aubusson-d'Auvergne  
06 40 06 86 33  
[dufraisse.m@wanadoo.fr](mailto:dufraisse.m@wanadoo.fr)

L'Amapien :

Nom Prénom : .....

Adresse : .....

Tél : .....

E-mail : .....

**Le référent** : Laurent Boithias - laurent.boithias@netcourrier.com - 06 74 33 50 17

**Contenu du contrat :**

Le producteur mentionné s'engage à produire dans le respect de la Charte des AMAP et du cahier des charges de l'Agriculture Biologique, à apporter ses produits sur le lieu de distribution indiqué, au jour convenu.

Le présent contrat est passé pour la fourniture de viande de veau et de bœuf.

Il est établi pour une durée de six mois, entre l'amapien et le producteur.

**Termes du contrat :**

**1) La livraison**

Les livraisons auront lieu une fois par mois de 18h30 à 19h30 dans l'ancienne salle de judo située à coté de la bibliothèque municipale, le 1<sup>er</sup> ou 2<sup>ème</sup> vendredi de chaque mois pour le veau, le 3<sup>ème</sup> ou 4<sup>ème</sup> vendredi pour le bœuf; un rappel sera envoyé (mail ou tel) par le référent avant chaque livraison (pas de rappel pour les commandes directes).

La viande est livrée en caissette de 5 ou 10 kg environ, conditionnée, emballée et étiquetée avec une date de limite de consommation.

**2) La chaîne du froid**

- La chaîne du froid devra être assumée par l'amapien à partir de la livraison.
- Le producteur aura fait le nécessaire auparavant pour respecter cette chaîne.

**3) Les modalités de paiement**

L'amapien s'engage à fournir à la signature du contrat un chèque de préfinancement d'un montant de 50 ou 100 euros. Le chèque sera établi au nom du producteur, collecté par le référent qui le remettra au producteur.

A chaque distribution, le paiement sera ajusté en fonction du poids exact de viande livrée.

**4) Le renouvellement des contrats**

Les contrats seront renouvelés 3 semaines avant la nouvelle période de livraison. Tout contrat qui ne sera pas renouvelé à temps ne pourra être validé.

**5) La commande**

- **VEAU** : ..... colis de 5 kg à 15 €/kg - ..... colis de 10kg à 14,50 €/kg - livraison le 1<sup>er</sup> ou 2<sup>ème</sup> vendredi
- **BOEUF** : ..... colis de 5 kg à 13 €/kg - .... colis de 10kg à 12,50 €/kg - livraison le 3<sup>ème</sup> ou 4<sup>ème</sup> vendredi

**2 possibilités pour le choix des dates de retrait des commandes (l'option choisie doit être cochée):**

- Soit par téléphone ou par mail 8 à 10 jours avant une livraison : voir coordonnées sur l'en-tête
- Soit à la signature du contrat - cf tableau ci-dessous

		06/07	20/07	03/08	17/08	07/09	21/09	05/10	19/10	09/11	23/11	07/12	21/12
Veau	5kg												
	10kg												
Boeuf	5kg												
	10 kg												

Reçu le chèque de préfinancement de ..... euros

Etabli en 3 exemplaires, à ....., le .....

Signatures

Producteur

Amapien